

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur – Fraternité – Justice

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE

PROGRAMME MAURITANIE-FIDA

PROJET DE GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES, D'EQUIPEMENT COMMUNAL ET DE STRUCTURATION DES PRODUCTEURS RURAUX

برنامج موريتانيا - الصندوق الدولي للتنمية الزراعية
PROGRAMME MAURITANIE - FIDA

PROGRES SD3C AICRM



ADDITIF N°2 – AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL (AAOI)

AAOI N° : 07/CPMP/PROGRES/2026

Relatif à l'appel d'offres international ouvert : Travaux de renforcement et de consolidation de 07 digues collectives en terre et d'aménagement de 16 boullis mixtes en six lots distincts

Référence DAOI N° : 07/CPMP/PROGRES/2026

Objet : le présent additif a pour objet le changement des points suivants :

Item	Disposition initiale	Modifications apportées
10	Une visite des lieux groupée sera organisée par l'Unité de Gestion de Programme Mauritanie-FIDA une seule fois, le 28 juin 2026 suivant un calendrier arrêté 48 heures avant cette date. Le lieu de départ de la visite est l'antenne de PROGRES d'Aleg. Cette visite est obligatoire pour l'ensemble des candidats à la soumission au présent DAO. L'attestation de cette visite qui sera remise à chaque participant doit être déposée dans l'offre technique du soumissionnaire. Les coûts liés à la visite des lieux sont à la charge du soumissionnaire.	Une deuxième visite groupée des lieux sera organisée par l'Unité de gestion du Programme Mauritanie-FIDA, à l'intention des soumissionnaires intéressés n'ayant pas participé à la première visite organisée le 28 juin 2026. Elle aura lieu le 24 juillet 2026, selon un calendrier qui sera arrêté et communiqué 48 heures avant cette date, avec pour point de départ l'antenne de PROGRES à Kiffa. La participation à l'une de ces deux visites est obligatoire pour tout candidat souhaitant soumissionner au présent DAO. L'attestation délivrée à chaque participant devra être jointe à son offre technique. Les frais liés à la visite des lieux restent entièrement à la charge du soumissionnaire.
	Copie électronique sur clé USB	Les soumissionnaires joindront également une copie électronique de leur offre technique et de leur offre financière sur une clé USB. Cette copie est destinée uniquement à faciliter l'archivage et l'examen des offres. En cas de divergence entre la version papier signée et la copie électronique, seule la version papier originale fera foi. L'absence ou le défaut de la copie électronique ne constitue pas un motif de rejet de l'offre.

Les autres dispositions et conditions de l'Avis d'appel d'offres restent inchangées.

